



Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole Tél. 02 23 62 22 34

Rennes presse

Mercredi 7 avril 2021

#### Industries culturelles et créatives

# Rennes Métropole renouvelle l'appel à projets "Créativité croisée"

Depuis 2017, Rennes Métropole propose "Créativité croisée", un appel à projets dédié à la création et diffusion de contenus ou services numériques innovants. Ce dispositif a pour objectif de rassembler, autour d'un projet novateur et collaboratif, les acteurs du numérique et des industries culturelles et créatives.

Pour cette édition 2021, Rennes Métropole a souhaité adapter cet appel à projets à la situation actuelle afin d'offrir de nouvelles perspectives à un secteur de la création profondément impacté par la crise sanitaire et la période d'incertitude qui l'accompagne. La Métropole souhaite à présent accompagner, dans le cadre de cet appel à projets, des initiatives émanant de l'ensemble des secteurs de la création et se traduisant par un renouvellement de l'offre et des pratiques culturelles et artistiques, à l'ère du numérique et de l'éco-responsabilité.

Cette édition est dotée d'une enveloppe de 150 000 €. Deux sessions de dépôt sont prévues : la première est ouverte jusqu'au 30 avril 2021 et la seconde du 1<sup>er</sup> mai au 6 octobre 2021.

Cet appel à projets vient compléter les dispositifs de soutien aux industries culturelles et créatives mis en œuvre au titre de la politique culturelle et économique de Rennes Métropole.

# **Objectifs**

Avec cette nouvelle phase de l'appel à projets, Rennes Métropole poursuit les objectifs suivants :

- contribuer à la reprise de l'activité dans le secteur de la culture et de l'événementiel ;
- participer au développement et à la pérennisation des entreprises et associations de ce secteur, au maintien et à la création d'emplois;
- favoriser la structuration de la filière Industries culturelles et créatives, le croisement entre acteurs économiques et acteurs culturels, l'émergence de nouvelles formes de coopération avec les acteurs du numérique en particulier, autour de projets susceptibles de conforter et diversifier leurs activités respectives;
- accélérer la transformation numérique et écologique des acteurs s'inscrivant dans le champ des industries culturelles et créatives ;
- permettre aux acteurs culturels et artistiques de tester et d'impulser de nouveaux modes de faire, de nouveaux processus de création (écritures, esthétiques nouvelles, formats hybrides, dispositifs immersifs et

interactifs, etc.), de formation et de transmission (*immersive learning*, serious games, plateforme de digital learning) ou de diffusion des contenus, des œuvres ;

- soutenir les initiatives collaboratives visant à réinventer les rapports avec les publics : nouveaux services d'accès à l'offre culturelle (numérisation, live-streaming), nouvelles expériences artistiques et culturelles (visites virtuelles), nouvelles formes d'interaction ou médiation (applications, utilisation de la réalité augmentée);
- promouvoir un écosystème et une identité créative forte, améliorer l'émergence et la visibilité des talents;
- attirer de nouveaux projets d'activités, de nouveaux acteurs (entreprises, talents) sur le territoire.

### Champs d'activités concernés

L'appel à projets vise en particulier les projets de création s'inscrivant dans les champs d'activités suivants :

- multimédia et nouvelles écritures audiovisuelles/cinématographiques ou sonores : expériences en réalité virtuelle, podcast, web série, formats transmédia :
- jeux vidéo et serious games : écriture, conception, développement de jeux, applications dans d'autres domaines d'activités (formation par exemple), simulation (réalité virtuelle et augmentée);
- spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts du cirque, installations artistiques, numériques, performances, etc.);
- livre, dessin, sérigraphie, photo;
- médiation et action culturelle : muséographie, installations interactives dans les lieux publics, livres enrichis, valorisation du patrimoine (mapping, podcast);
- design et métiers d'art : design graphique, de produits ou services, design d'interaction, etc.

# Porteurs de projet éligibles

Peuvent répondre à ce dispositif :

- les sociétés (EURL, SARL, ETI), domiciliées sur le territoire de Rennes Métropole;
- les associations loi 1901, domiciliées sur le territoire de Rennes Métropole,
- les artistes affiliés à l'Agessa ou à la Maison des artistes, résidant sur Rennes Métropole;
- les auto-entrepreneurs, immatriculée au répertoire Sirene et domiciliés sur Rennes Métropole;
- les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, domiciliés sur le territoire de Rennes Métropole ;
- les étudiants, inscrits pour l'année 2021-2022 dans un établissement d'enseignement supérieur de la métropole rennaise, justifiant d'un statut d'étudiant-entrepreneur;
- les acteurs non domiciliés sur le territoire de Rennes Métropole, mais faisant majoritairement appel à des expertises, compétences techniques et/ou artistiques locales (au moins 50 % des dépenses de développement sur Rennes Métropole).

Les porteurs de projet doivent disposer et justifier d'une capacité financière à mener à bien le projet, une fois déduit le montant de l'aide accordée.

Par ailleurs, les porteurs de projet dont les dossiers seront jugés éligibles et

complets, seront invités à se présenter devant un Comité de sélection, composé du Vice-Président en charge du Développement économique et de l'emploi et du Vice-Président en charge de la Culture, des équipements métropolitains, de la jeunesse et de la vie étudiante de Rennes Métropole.

## Montant alloué

Rennes Métropole fixera le montant de l'aide attribuée et l'assiette des dépenses éligibles, au cas par cas, à partir de l'ambition affichée, de l'originalité recherchée, des retombées économiques générées sur le territoire et du budget associé (dépenses en direct avec le projet), dans la limite de 30 000 €.

Le financement apporté par Rennes Métropole ne pourra toutefois pas excéder 50 % du budget total du projet présenté.

#### **Pratique**

- → Toutes les informations et modalités de l'appel à projets "Créativité Croisée" 2021 (critères d'appréciation, dossier de candidature, mode opératoire/règlement) sont disponibles sur le <u>site web de Rennes Métropole</u>.
- → Plus d'infos sur les <u>industries culturelles et créatives sur le territoire de Rennes Métropole.</u>